

Mise à jour: 11/01/2010 04:50

Les Québécois dans le rouge

Un ménage à faire dans les programmes

(Journal de Montréal) Dany Doucet

Le Journal de Montréal

Si les programmes de subventions aux entreprises n'ont fait que se multiplier au fil des ans, que dire de tous les autres programmes sociaux ?

::encart::

«Au Québec, nous aimons les programmes. Un besoin ? Un programme ! Tous ces programmes ont été créés pour répondre à la priorité du jour», estime l'économiste Paul Daniel Muller.

Le hic, c'est qu'une fois créés, il est bien difficile de les éliminer. Chaque programme vient avec son lobby, son groupe de pression, et tous ceux qui gagnent leur vie directement ou indirectement grâce à lui.

«Pour accomplir ce grand ménage, écrit l'économiste, le gouvernement, malgré son pouvoir législatif, se trouve bien démuni dans l'arène politique. Face aux groupes de pression patronaux, syndicaux, régionaux, communautaires, etc., qui défendent chacun leur programme bec et ongles, le gouvernement est bien seul. Il a besoin d'aide.»

Paul Daniel Muller propose l'élimination de trois programmes dont les Québécois pourraient bien se passer et qui leur feraient économiser à eux seuls 442 M\$ par année.

La prestation de décès

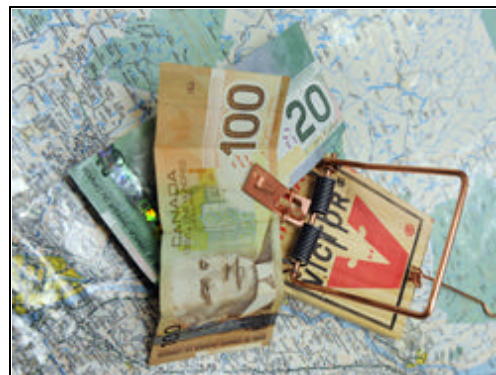
- Lors du décès d'un travailleur ou d'un retraité, la Régie des rentes verse 2500 \$ à la famille du défunt, jusqu'à concurrence du montant des frais funéraires.
- Ce programme date de l'époque où l'assurance-vie était beaucoup moins répandue. Plus de 80 % des Québécois sont maintenant assurés sur la vie, pour un montant moyen largement supérieur à 2500 \$.
- Ce programme coûte 100 millions \$ par année aux contribuables.

«Ce programme est devenu une subvention déguisée à l'industrie des services funéraires, écrit-il. Nous pourrions nous en passer. Pour les familles démunies, non assurées, l'État pourrait toujours assumer le coût de funérailles convenables. Une prédiction: la Corporation des thanatologues, qui est le lobby de l'industrie des services funéraires, va crier au meurtre!»

Le crédit d'impôt en raison de l'âge

- Instaurée en 1972, cette mesure vise tout bonnement à «alléger le fardeau fiscal des Québécois âgés».

le journal
montréal



Les nombreux programmes de subvention étouffent les Québécois. Sans une révision de ces programmes, ce qui permettrait d'économiser près de un milliard de dollars, les finances publiques du Québec demeureront prises dans un étau. © Karl Tremblay

- Coût en 2010: 178 M\$ par année.

«Pour quelle raison faudrait-il alléger le fardeau fiscal des personnes âgées en particulier, de préférence à celui des adultes ? se demande l'économiste. Ce crédit d'impôt ne cible pas les personnes âgées démunies, mais celles dont le revenu excède 30000 \$.

Le crédit d'impôt pour revenus de retraite

- Existe depuis 1975 et coûtera 164 M\$ en 2010. Dissimulé dans les recoins de la fiscalité des particuliers.
- Créé «pour mieux protéger contre l'inflation le revenu de retraite des Québécois âgés».

«L'inflation, qui était un problème dans les années 1970, n'en est plus un depuis 20 ans. Peu importe, le crédit d'impôt a survécu», note l'économiste.

Copyright © 1995-2008 Canoë inc. Tous droits réservés